

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi seize décembre deux mil dix-neuf en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du prix du repas cantine au 01/01/2020
- Restitution caution logement « 1 Rue de la Maréchalerie »
- Travaux logement « 1 Rue de la Maréchalerie »
- Augmentation des loyers conventionnés au 01/01/2020
- Point sur l'assainissement collectif
- Questions diverses

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MMES VASSEAUD – LEBLOND – MM. BOURNET - BATTISTON

ABSENT EXCUSE : MME BIASOTTO

ABSENT : M. LACOSTE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 18 novembre 2019**

AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS CANTINE AU 01/01/2020

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation du coût de la vie il est nécessaire d'augmenter le prix du repas du restaurant scolaire. Le prix du repas actuel est de 2,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une augmentation de 2,5%. Le prix du repas est fixé à 2,15 € à compter du 1^{er} janvier 2020, en accord avec la Mairie de Montcaret.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un prix « intervenant occasionnel » pour répondre à des demandes ponctuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas « intervenant occasionnel » à 4,30 € en accord avec la Mairie de Montcaret.

RESTITUTION CAUTION LOGEMENT « 1 RUE DE LA MARÉCHALERIE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des lieux de sortie a été fait le samedi 7 décembre 2019 et celui-ci n'a fait apparaître aucune dégradation. Il y a donc lieu de restituer la caution initiale d'un montant de 1900 francs (logement et garage) soit 289,65 € sous condition que le paiement des loyers soit à jour. Si ce n'est pas le cas, la Trésorerie en déduira le montant dû.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à établir les pièces et documents nécessaires auprès du Trésor Public pour le remboursement de la caution.

TRAVAUX LOGEMENT « 1 RUE DE LA MARÉCHALERIE »

Mme POINTET fait un compte rendu de la réunion de la commission bâtiment tenue lors de la visite du logement « 1 Rue de la Maréchalerie » le mardi 10 décembre 2019. Les travaux suivants sont à prévoir :

- Pose de toile de verre sur les murs et peinture
- Remplacement de la moquette des chambres par un parquet flottant
- Aménagement d'une douche plus accessible pour les personnes âgées
- Changement des radiateurs électriques
- Un point sera également fait sur l'état de l'isolation et la VMC

AUGMENTATION DES LOYERS CONVENTIONNÉS AU 01/01/2020

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, comme chaque année au 1^{er} janvier, de réviser le montant des loyers des 4 logements conventionnés (9 et 11 Route du Périgord – 3 Rue de la Maréchalerie) en fonction de la variation de l'indice de référence, soit 1,53 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'augmentation des loyers conventionnés comme indiquée ci-dessus.

POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire donne un compte rendu des deux réunions de chantiers tenues le mardi 3 décembre et le mardi 10 décembre 2019. Aucun problème majeur n'a été évoqué. Un plan d'aménagement est présenté afin de sécuriser l'accès aux boîtes à lettres, au panneau d'affichage municipal, à la pompe de relevage et à l'arrêt de bus. L'acquisition des terrains dans le cadre de la réalisation de l'assainissement collectif facilitera cet aménagement.

La route départementale n°11, elle sera fermée du 13 janvier au 15 juin 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- **MODIFICATION DES STATUTS DU SMDE 24**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de modification des statuts du SMDE 24, exprimé par délibération en date du 26/11/2019, dans les conditions suivantes :

- Article 9.1 : Prise en compte de l'évolution de la réglementation relative à la désignation des délégués élus au sein des assemblées délibérantes des adhérents au SMDE 24.

Après avoir donné lecture des statuts modifiés, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité cette modification des statuts du SMDE 24.

- **TRANSFERT DE COMPETENCE – SMDE 24**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande, exprimée par délibération en date du 10/10/2019, de transfert de la compétence Assainissement Non Collectif (bloc 6.51) de la communauté de communes Périgord Limousin au SMDE 24.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de la compétence optionnelle Assainissement Non Collectif au SMDE 24.

- **REMERCIEMENTS TROUPE THEATRE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements pour le prêt de la salle municipale adressé par la troupe LES TEXT'HAUTS ADRESIENS.

- **COMMISSION SPORT CULTURE**

Mme VASSEAUD fait état des informations transmises à la commission Sport Culture de la communauté des communes pour parution sur l'annuaire et l'agenda des associations. M. le Maire propose que ce fascicule soit toujours distribué à tous les foyers.

Mme VASSEAUD informe de la construction par la CDC des 2 derniers terrains multisports dans les communes de Nastringues et Villefranche de Lonchat en 2020.

Mme VASSEAUD fait part au conseil d'une future amélioration de la base nautique de Saint Antoine de Breuilh.

- **COMMISSION ENFANCE JEUNESSE**

Mme VASSEAUD fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2019 sur la difficulté d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans à l'accueil de loisirs de Bonneville. Suite à une analyse sur trois propositions présentées, il a été retenu les choix suivants :

- L'accueil de loisirs des 3/12 ans de Bonneville est transféré à Saint-Antoine-de-Breuilh et celui des 12/17 ans de St Antoine de Breuilh à Bonneville.
- Construction d'un accueil à St Antoine de Breuilh pour les 3/12 ans, soit 144 places au lieu de 80 actuellement à Bonneville.
- Pas de construction ou d'agrandissement de restaurant scolaire (celui de St Antoine de Breuilh pouvant accueillir 150 personnes)

- **SDE 24**

Mme POINTET informe le Conseil Municipal du choix fait par le SDE 24 concernant le fournisseur d'énergie pour les 30 ans à venir. Il s'agit de ENEDIS (seul candidat). Compte tenu des coupures d'électricité très nombreuses dans le canton (bien supérieures à la moyenne nationale), ENEDIS s'engage à déployer 48 millions d'euros pour y remédier.

- **USTOM**

Mme POINTET informe le Conseil Municipal du résultat d'un audit concernant l'USTOM. Il apparaît un déficit conséquent qui imposera une augmentation de 15% de la redevance incitative. Par ailleurs, l'augmentation des ramassages en période estivale a été validée.

- **QUESTIONS DU PUBLIC**

Suites à des questions du public sur la procédure d'abandon manifeste de l'immeuble « 42 Route de Prats » et l'agrandissement du terrain de pétanque, Monsieur le Maire explique une nouvelle fois le déroulé de la procédure d'abandon manifeste et informe l'assemblée que le dossier est en cours d'instruction à la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson. L'agrandissement du terrain de pétanque est envisagé pour le premier semestre 2020.

Séance levée à 21h55

Le Maire,